

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Normand Dyotte, Candiac	9 666	
Pierre-Paul Routhier, Châteauguay	13 034	
Christian Ouellette, Delson	12 968	
Donat Serres, La Prairie	11 843	
Walter Letham, Léry	7 780	3 428
Lise Michaud, Mercier	8 319	
Jean-Claude Boyer, Saint-Constant	28 758	
Sylvain Payant, Saint-Isidore	11 853	5 926
Lise Poissant, Saint-Mathieu	9 647	4 737
Johanne Beaulac, Saint-Philippe	6 777	3 389
Jocelyne Bates, Sainte-Catherine	8 319	

Note

La rémunération des élus comprend celle de la MRC et celle de BioM, le cas échéant.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).